

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHARLEVILLE

1888 - 1944

5U1 1 - 14

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en octobre 2013 par Clémence MODAINE, assistant principale de conservation du patrimoine. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Jérémy MORVAN, assistant principal de conservation du patrimoine et
Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine

sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	5U1 1 - 14
Intitulé	Conseil de prud'hommes de Charleville
Dates extrêmes globales	1888-1944
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	14 articles, 11 boîtes, 1 registre, 9 pochettes, 1,15 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur France. Conseil de prud'hommes (Charleville, Ardennes)

Histoire administrative du producteur Les conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806 pour répondre aux besoins liés à la suppression des institutions chargées d'arbitrer les conflits au sein des corporations sous l'Ancien Régime. Cette loi, principalement consacrée à la création du conseil de prud'hommes de Lyon, prévoit l'instauration d'autres conseils dans des « villes de fabriques » où le gouvernement le jugera convenable. L'organisation, le fonctionnement et les compétences de ces juridictions chargées de concilier ou de juger les différends individuels liés au travail sont précisés par des décret de 1809 et 1810 : chaque conseil de prud'hommes est institué par un décret précisant son ressort, son organisation et sa composition ; il est constitué de membres patrons, les marchands fabricants, d'une part, et de membres chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers patentés, d'autre part. Tous sont élus par leurs pairs, les patrons ayant un représentant de plus que les seconds. L'ordonnance du 10 mai 1819 étend la compétence des conseils de prud'hommes aux manufactures. La parité ente les représentants patrons et ouvriers est brièvement établie de 1848 à 1852 et définitivement instaurée en 1880. Les conseils de prud'hommes, modernisés par la loi du 27 mars 1907, voient leur compétence étendue au secteur du commerce et des services commerciaux (1907) et à celui de l'agriculture (1932). La loi du 18 janvier 1979 dite « Loi Boulin » généralise la juridiction prud'homale à toute la France, en créant au moins un conseil de prud'hommes, doté de cinq sections identiques, dans chaque ressort de tribunal de grande instance. Le statut, la formation et la protection des conseillers sont améliorés et les dépenses de personnel et de fonctionnement mis à la

charge de l'État. Le tableau des nouveaux conseils de prud'hommes a été publié en 1982. La réforme de la carte judiciaire en 2008 a entraîné une modification de leur répartition géographique.

Historique de la conservation des documents

Les archives étaient conservées dans une salle du conseil de prud'hommes en attente de tri. Une partie a été touchée par une inondation suite à un orage. Ces archives ont été prises en charge par les Archives départementales deux jours après le sinistre puis séchées. Les archives les plus touchées ont été conditionnées de façon à prévenir tout développement de moisissure.

Des archives du conseil de prud'hommes de Charleville versées auparavant par le tribunal de grande instance de Charleville-Mézières et cotées 4U 1321 à 4U 1328 ont été réintégrées à ce classement et recotées en 5U1.

Modalités et date d'entrée

Prise en charge pour partie le 21 août 2008. Une partie plus ancienne a été versée à une date qui reste inconnue.

Contenu et structure :

Présentation du contenu

Ce sous-fonds renseigne sur le fonctionnement général et l'activité juridictionnelle du conseil de prud'hommes de Charleville. Il contient notamment les dépôts de contrats d'apprentissage, de dessins et de modèles ainsi que les actes de justice.

Tris, éliminations réalisées

Le classement a conduit à effectuer des éliminations (doubles, formulaires vierges, bordereaux d'envoi, instructions nationales, documentation) représentant un total de 0,15 mètre linéaire.

Accroissements

Sans objet

Mode de classement

Le classement a été réalisé par activité de la juridiction puis par typologie documentaire et enfin par ordre chronologique.

Les dessins, modèles et objets déposés étaient conservés initialement dans des boîtes en bois et des enveloppes scellées. Les boîtes ont été descellées et leur contenu reconditionné dans des pochettes ou boîtes en carton neutre. Afin de conserver une trace des conditionnements d'origine, des photographies ont été prises et présentées en annexe. Les enveloppes ont été ouvertes et reconditionnées avec leur contenu dans des pochettes neutres.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Le sous-fonds contient des objets.
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en octobre 2013 par Clémence MODAINE, assistant principale de conservation du patrimoine. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Jérémy MORVAN
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	27 septembre 2019

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHARLEVILLE

5U1 1 - 2	Fonctionnement général.	1888-1936
5U1 1	<p>Organisation de la juridiction, projet de réorganisation : correspondance, listes de professions (1909-1911) ; création de la section commerciale : délibération du conseil général du 4 octobre 1921 ; projet de création d'un conseil de prud'hommes à Rocroi : correspondance (1901) ; assemblée générale : procès-verbal, notes (1899, sans date) ; personnel : états des sommes dues, correspondance, note (1894-1931) ; comptabilité : registre de dépenses de la section commerciale (1925-1936), correspondance, projets de budget (1889-1909) ; relations avec le préfet et les autres conseils de prud'hommes : correspondance (1894-1912). Élections des conseillers prud'hommaux : procès-verbaux des résultats, arrêtés préfectoraux, listes électorales, tableau de classement d'électorat, notes (1898-1909) ; composition : tableau des membres, correspondance (1889-1909) ; installation : procès-verbaux, correspondance (1889-1906) ; présence aux audiences : tableaux, feuilles de roulement (1894-1905) ; création de la médaille prud'homale : extrait du Journal Officiel, facture, coupure de presse, correspondance (1908) ; nomination à la commission centrale des salaires pour le travail à domicile et aux commissions sur l'emploi obligatoire de pensionnés de guerre : procès-verbaux, correspondance, circulaires (1922-1929) ; distribution de médailles d'honneur : correspondance, états de services (1901). Statistiques et enquêtes, statistiques générales : tableaux (1889-1935) ; statistiques des affaires traitées : correspondance avec le préfet des Ardennes (1902-1930) ; statistiques des salaires et des durées de travail des ouvriers (1924-1925) ; enquêtes demandées par le ministère du Commerce et de l'Industrie : correspondance (1903-1906).</p>	1889-1936
5U1 2	Registre des délibérations.	1888-1890
5U1 3 - 14	Activité juridictionnelle.	1891-1944
5U1 3 - 12	Dépôt d'actes.	1891-1942
5U1 3 - 4	Apprentissage : contrats [classement par année et par ordre alphabétique des noms d'apprentis].	1901-1940
5U1 3	[Contient une enquête sur les conditions de l'apprentissage industriel en 1901].	1921, 1928-1934
5U1 4		1935-1940

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHARLEVILLE

5U1 5 - 11	Dessins et modèles.	1891-1939
5U1 5	Registres chronologiques de dépôt.	1891-1932
5U1 6	Registre alphabétique de dépôt (1910, sans date), statistiques (1895-1934), correspondance avec le ministère de l'Économie et de l'Industrie et d'autres conseils de prud'hommes (1896-1921), déclarations de dépôt (1910-1921), photographies, croquis, dessins (1891-1894).	1891-1939
5U1 7 - 9	Déclarations de dépôt, photographies, croquis, dessins.	1895-1935
5U1 7		1895-1898
5U1 8		1899-1905
5U1 9		1906-1935
5U1 10 - 11	Objets.	1894-1937
5U1 11		1894
5U1 10		1902-1937
5U1 12	Délégation de pouvoir (1890), contrats collectifs [classement par ordre chronologique] (1919-1938), règlements intérieurs [classement par ordre alphabétique des entreprises puis par ordre chronologique] (1934-1939), bordereaux des salaires (1935-1939), notes de revendication des ouvriers de Hiquet et Fils à Thin-Le-Moutier (1936), statuts du personnel (1936-1937), courriers informant l'adhésion ou le retrait des entreprises des chambres syndicales (1937-1938), liste des règlements d'ateliers déposés (1932-1942), listes des conventions collectives déposées (1936), conventions collectives [classement par ordre alphabétique des professions puis par ordre chronologique] (1936-1939). Conflits entre les organisations syndicales : sentences arbitrales, rapport de l'inspecteur départemental du travail, correspondance (1937-1939).	1890-1942
5U1 13 - 14	Actes de justice.	1892-1944

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHARLEVILLE

5U1 13	Plumitifs d'audience.	1892-1939
5U1 14	Registres des minutes des sections commerciale et industrielle (1925-1939), pièces de procédure (1912-1936), registres de dépôt des rapports d'expertise (1891-1899, 1931-1935), registre de transcription des pourvois en cassation, arrêt de la cour de cassation du 5 mai 1937 (1936-1944).	1891-1944